

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2011.

La séance a été ouverte à 19 heures 10, par Monsieur le Maire Didier MERCEREAU, qui procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : BERGOUGNOUX Fabienne, BROUQUI Christian, CAVALIER Jean-Luc, COUDERC Sylvie, COURAUD Jean-Pascal, DALBARADE Isabelle, DEBAA Ounissa, DUPPI Christine, FERAUD Lucien-Dominique GARRIGUES Jean-Marie, MARTINEZ René, MERCEREAU Didier, ORTUNO Antoinette, RANDRIANIINA MAC Fatiha, SEVRIN CANCE Agnès, TASSAN SOLET Marie Claire, VIGNES Francis.

EXCUSÉS : ALAZARD Philippe, ANDRAUD Odette, COURAUD Estelle, DELLA NORA Georges, LIAUZUN Christian, ROYER Jean Marc,.

PROCURATIONS :

ALAZARD Philippe donne procuration à TASSAN SOLET Marie Claire

ANDRAUD Odette donne procuration à VIGNES Francis

COURAUD Estelle donne procuration à COURAUD Jean-Pascal

DELLA NORA Georges donne procuration à DUPPI Christine

LIAUZUN Christian donne procuration à MERCEREAU Didier

ROYER Jean Marc donne procuration à MARTINEZ René,

LIAUZUN Christian donne procuration à MERCEREAU Didier,

GARRIGUES Jean-Marie est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance précédente

(Rapporteur René MARTINEZ)

Madame COUDERC fait observer que les travaux d'éclairage public de la rue Saint Exupéry prévus au plus tard pour fin mars ne sont toujours pas commencés.

Monsieur le Maire lui donne des explications concernant ce retard (procédures administratives, appel d'offre, tests des produits choisis, impératifs budgétaires...) et lui demande en sa qualité d'élue référent du quartier de relayer ces informations auprès des habitants du quartier. Il rappelle que chaque élu peut voir le chef des services techniques pour tous défauts constatés. Il conclut en lui précisant que les services adresseront en temps utile un courrier circonstancié aux administrés concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de procès verbal à l'unanimité.

Budget : Budget de l'eau : Autorisation au Maire de procéder à des dégrèvements de factures en cas de panne de compteur d'eau :

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : Budget de l'Assainissement : Autorisation au Maire de procéder à des dégrèvements de factures en cas de panne de compteur d'eau :

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiments communaux : Demande de subvention D.E.T.R à la Préfecture du Lot au titre de la réfection des vestiaires du stade Henri Barrau et de leur mise aux normes d'accessibilité

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiments communaux : Réfection et agrandissement des vestiaires et du stade Henri BARRAU; Demande au titre de la subvention d'Etat d'Action Parlementaire.

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiments communaux : Etude thermique et photovoltaïque du Groupe scolaire Jean Moulin; Demande à l'A.D.E.M.E.et au Conseil Régional au titre du Dossier de demande de subvention « Collectivités » PRELUDE II : Aide à la décision.

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : Calcul de la répartition de frais de siège.

(Rapporteur René MARTINEZ, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Monsieur MARTINEZ donne lecture du rapport et illustre son propos par une explication détaillée des « méandres » organisationnels et mathématiques de ce concept de répartition.

Au passage il précise la réalité des frais de siège et leur justification juridique et comptable.

Concernant l'indexation de ces frais de siège Monsieur FERAUD fait remarquer que la possibilité que le prix de l'eau baisse n'est pas envisagée. Il est donc apporté une modification à la proposition de délibération. Ainsi le mot « augmentation » est remplacé par « variation ». Monsieur FERAUD fait observer que de toute manière concernant la tarification de l'eau la facturation progressive adoptée est en phase de probation.

Madame DUPPI souhaite qu'une information concernant le prix de l'eau sur le secteur de Flottes soit communiquée aux administrés. Le Maire lui indique que cela est fait chaque année au travers du rapport sur l'eau pour les élus.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint lui rappellent que la commune n'assure pas ce service qu'il s'agit d'une société privée « Concessionnaire » d'un syndicat.

Un débat s'installe concernant la possibilité d'un retour à un système de facturation par abonnement. Le Maire le conclut en affirmant que socialement ce serait une régression.

Dans le cadre de ce débat, le Maire précise qu'en matière d'investissement pour ce type de service il préfère faire appel à de l'emprunt ainsi c'est l'ensemble de la consommation d'eau

qui en assurera la charge. Il conclut sur une note technique confirmant que pour permettre une meilleure surveillance du réseau A.E.P de la commune les techniciens du réseau procèdent par phase à l'installation de compteurs sectoriels.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget de l'Energie : Détermination de la Redevance d'exploitation des installations de chauffage et d'éclairage public de la Commune.

(Rapporteur René MARTINEZ, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Le 1^{er} Adjoint donne lecture du projet de délibération, et en précise certains tenants et aboutissants juridiques et comptables;

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité

Voirie : Changement de dénomination de voie

Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON

Le 1^{er} Adjoint donne lecture de la proposition de délibération. A l'issue de cet exposé Monsieur COURAUD demande si pour ce changement la population a été consultée ? Pourquoi la route de Douelle a été retenue ? Il suggère la place de la mairie comme solution alternative en la dénommant « Place des Justes Adeline CUBAYNES Juste parmi les Nations »

Le Maire pense que l'idée sur le fond n'est pas dénuée d'intérêt mais précise que le nombre de personnes (1100 par jour), la qualité d'avenue et la situation géographique de la route de Douelle confère une dimension supplémentaire à la reconnaissance du mérite de Adeline CUBAYNES.

Pour répondre à Monsieur COURAUD, il précise tout d'abord que juridiquement rien n'oblige la commune à solliciter l'avis ou l'accord des riverains. Le Maire indique avoir informé la famille de l'intention de la commune.

Afin d'être plus précis concernant la motivation de la commune sur ce dossier, le Maire retrace dans le contexte historique l'action de Madame Adeline CUBAYNES et par rapport à cela il fixe le devoir de mémoire de la commune.

Madame Agnès SEVRIN CANCE informe l'assemblée que le « Mémorial YAD VASHEM » remercie la commune pour son action dans ce dossier. Madame COUDERC fait observer que la question a fait l'objet d'un débat en Commission des noms de rues. Monsieur COURAUD déplore que la gêne occasionnée aux riverains ait été totalement ignorée. Monsieur MARTINEZ lui indique que cela été pris en compte par la commission et qu'il a été décidé qu'un courrier serait adressé aux riverains concernés pour les aider dans les démarches administratives.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : Budget primitif de la Caisse des Ecoles

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ donne lecture du projet de délibération, cette dernière soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Budget : Budget primitif du Service de l'Assainissement pour 2011

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ expose son projet de délibération, il en précise certains aspects budgétaires. Après débat la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Budget : Budget primitif du Service des Eaux pour 2011

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ expose son projet de délibération, il en précise certains aspects budgétaires. Après débat la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité

20H30 Madame RANDRIANAINA MAC Fatiha donne procuration à Madame Agnès SEVRIN CANCE et quitte l'assemblée

Budget : Budget primitif du Budget de l'Energie pour 2011

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ expose son projet de délibération, il en précise certains aspects budgétaires. Après débat la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Désignation d'un représentant auprès de la Communauté de Communes du Grand Cahors pour Le Programme d'intérêt Général (P.I.G) concernant le Fond d'aide à la Rénovation Thermique (F.A.R.T)

(Rapporteur Didier MERCEREAU Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur le Maire donne lecture de son projet de délibération, il précise l'aspect et l'impact financier que les aides en jeu peuvent avoir sur le budget des propriétaires occupants concernés. Il demande si un conseiller souhaite postuler, aucune candidature n'est enregistrée, soumise au vote la nomination de Madame Isabelle DALBARADE est adoptée.

Motion : Motion contre les permis de prospection d'hydrocarbures

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Le Maire donne lecture de la motion et la soumet à l'approbation de l'assemblée qui à l'unanimité décide de la soutenir.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45